

## **CONTRE LE MÉPRIS ET L'EXPLOITATION, ON S'ORGANISE DANS LES SUPÉRETTES !**

Mai 2019

**Salarié-es de la distribution alimentaire (A 2 Pas, Carrefour, Franprix, G20, Intermarché, Marks & Spencer, Monoprix etc.), nous sommes trop souvent soumis à des choix patronaux qui dégradent nos conditions de travail et empiètent sur nos vies : smicardisation de notre profession, temps partiel imposé, polyvalence accrue, extension sans fin des horaires d'ouverture etc.**

L'action volontariste de l'inspection du travail et de l'intersyndicale CLIC-P, dont nous faisons partie, face à la carence, voire la complaisance des pouvoirs publics et du législateur, ne saurait suffire à contrer l'avidité de nos directions : avec l'aide du syndicat, prenons nos affaires en main !

### **Travail du dimanche !**

Le Code du travail impose de nous donner le repos hebdomadaire le dimanche après 13 h mais de nombreuses entreprises passent outre cette disposition... Pourtant, quoi de plus normal que d'avoir, comme beaucoup de travailleurs/euses, un jour de repos fixe ?

### **Travail de nuit !**

Suite au vote de la loi PACTE relative au fonctionnement des entreprises, les député-es marcheurs, centristes et républicains ont donné, le 11 avril dernier, un blanc-seing aux employeurs qui, y compris avec l'aval de la CFDT à Monoprix, font travailler le personnel après 21 h en violation de la législation relative au travail de nuit : il sera désormais autorisé jusqu'à minuit et ce au mépris de notre santé, de notre sécurité et de notre vie personnelle !

Le recours au volontariat est censé être garanti or c'est déjà le chantage à l'emploi et les brimades qui nous obligent à accepter de travailler le dimanche et la nuit... Quant aux contreparties prévues par accord, elles sont déjà le plus souvent faibles, voire inexistantes : aussi, nous nous battons pour l'abrogation de cette disposition !

### **Travail les jours fériés !**

Encore cette année, le caractère férié, chômé et payé du 1<sup>er</sup> mai ne sera pas respecté par tous les patrons... Dès lors, comment espérer qu'il en soit de même au moins pour les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier ?

### **Et bientôt, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ?**

Quand ils ne cherchent pas à ouvrir illégalement, les enseignes équipent leurs magasins de caisses automatiques, placées sous la surveillance d'agents de sécurité, mais ces caisses dites rapides - les caissiers/ères apprécieront - font non seulement disparaître le service mais mettent en péril notre travail.

Ces entreprises ont beau jeu d'invoquer la concurrence d'internet, là où elles contribuent à faire disparaître le commerce indépendant, alors que la plupart ont déjà leur propre magasin en ligne et développent la livraison à domicile, généralement sous-traitée à des auto-entrepreneurs, et ce au détriment de l'écologie.

Enfin, nos magasins deviennent aussi des bars à salades, des bureaux de poste, des banques et pourquoi pas demain des guichets SNCF, le tout pour une charge de travail accrue et sans un euro d'augmentation ! Là aussi, elles détruisent des emplois, y compris dans les services publics, non pas pour mieux servir la clientèle mais pour plus de profit.

Salarié-es du commerce, de la restauration, de la Poste etc. mais aussi gilets jaunes et représentant-es politiques, agissons tous et toutes ensemble avant la grande manifestation de la fonction publique prévue ce jour-là pour le progrès social, l'emploi et l'humain d'abord :

***rassemblement jeudi 9 mai à midi  
au Monoprix 125 rue des Dames Paris 17<sup>ème</sup> (M° Villiers)***

### **Le syndicat, c'est :**

- *connaître ses droits* : un accident du travail non déclaré, l'absence de versement d'indemnité maladie ou un salaire impayé ? Le syndicat est là pour les faire respecter et, le cas échéant, sanctionner l'employeur indélicat en t'aidant à saisir les Prud'hommes.

- *les défendre* : face à des propos racistes, sexistes ou homophobes, des pressions managériales ou une menace de licenciement, tu crois que tu ne peux rien faire tout-e seul-e... Le syndicat peut intervenir, y compris dans ton magasin, car notre force, c'est notre nombre et notre solidarité ! Il peut aussi demander la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) dans toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de plus de 11 salarié-es puis former ses délégué-es.

- *et en obtenir de nouveaux* : comme à Mariage Frères, où nous avons obtenu la mise en place d'une convention collective, et au Palais des Thés en imposant l'application d'un accord sur le travail dominical qui faisait défaut.

***Permanence chaque mardi de 14 h à 18 h dans nos locaux de République***

### **SUD, c'est quoi ?**

Créé en 1989 aux PTT, SUD (Solidaires, Unitaires et Démocratiques) est devenu incontournable dans le paysage syndical. Suite aux grèves de 1995, SUD se développe dans le secteur public (Education, Rail ou Santé) puis dans de nombreuses entreprises dont celles du commerce (Amazon, la Fnac, New Look ou Truffaut) et chez les étudiant-es.

Les différents syndicats SUD et Solidaires sont regroupés nationalement dans l'Union syndicale Solidaires, qui compte 120.000 adhérent-es et est implantée dans tous les départements. Elle promeut un syndicalisme qui défend les acquis sociaux, revendique un meilleur partage des richesses et recourt à la mobilisation si nécessaire.